

NOMENCLATURE – 7.1.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB24_29032023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

BUDGET PRIMITIF – RAPPORT – EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Vu la délibération n° 7 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Conseil Municipal du 8 février 2023.

Le projet de Budget Primitif 2023 de la Ville de Lens présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à : 57 368 820 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à : 29 922 166 €

Soit un budget total équilibré à : 87 290 986 €

Au final, le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

		DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	Charges à caractère général	15 205 984 €	70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 876 256 €
		012	Frais de personnel et charges assimilées	29 319 722 €	73	Impôts et taxes	31 692 703 €
		014	Atténuations de produits	544 630 €	74	Dotations et Participations	21 579 263 €
		022	Dépenses imprévues	40 000 €	75	Autres produits de gestion courante	633 812 €
		65	Autres charges de gestion courante	3 287 066 €	76	Produits financiers	8 850 €
		66	Charges financières	1 020 000 €	77	Produits exceptionnels	152 300 €
		67	Charges exceptionnelles	139 032 €	013	Atténuations de charges	407 960 €
		68	Dotations aux provisions	8 000 €			
			Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement		Total des Recettes Réelles de Fonctionnement		
			49 564 434 €		56 351 144 €		
	ORDRE	023	Virement à la section d'investissement	1 310 143 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 017 676 €
		042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 494 243 €			
				Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement		Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement	
			7 804 386 €		1 017 676 €		
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		57 368 820 €		57 368 820 €			

		DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	Emprunts et dettes assimilées (agence de l'eau)	3 731 905 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	926 729 €
		20	Immobilisations incorporelles	837 400 €	16	Emprunts et dettes assimilées	4 617 960 €
		10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 481 113 €
		204	Subventions d'équipement versées	132 000 €	23	Immobilisations en cours	200 000 €
		020	Dépenses imprévues	60 000 €	27	Dépôts et cautionnements reçus	24 978 €
		21	Immobilisations corporelles	8 803 976 €	024	Produits de cessions d'immobilisations	212 000 €
		23	Immobilisations en cours	3 664 209 €	45	Opérations pour compte de tiers	135 000 €
		27	Autres immobilisations financières	10 000 €			
		45	Opérations pour compte de tiers	135 000 €			
				Total des Dépenses Réelles d'Investissement		17 384 490 €	Total des Recettes Réelles d'Investissement
ORDRE					021	Virement de la section de fonctionnement	131 143 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1017 676 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 494 243 €	
	041	Opérations patrimoniales	11520 000 €	041	Opérations patrimoniales	11520 000 €	
		Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement		12 537 676 €	Total des Recettes d'Ordre d'Investissement		19 324 386 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				29 922 166 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		29 922 166 €
TOTAL DES DEPENSES				87 290 986 €	TOTAL DES RECETTES		87 290 986 €

La Commission Finances a émis un avis favorable.

Considérant que le projet de Budget Primitif pour 2023, dans sa version officielle, vous est présenté et détaillé dans le rapport joint en annexe,

Au vu de ces éléments,

Il vous est demandé de bien vouloir adopter le Budget Primitif pour 2023, tel que présenté.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

Abstention..... 0

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Magali LOURDELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

=====

SEANCE DU 29 MARS 2023 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.